

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du vendredi 25 février 2022 à 20h00.

Date de convocation : 21 février 2022.

Date d'affichage : 04 mars 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard COTTIN, Bernard FAVRE, Nicolas LATHUILLIERE, Benoît MEILHAC et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Sophie DUMONTEL, Virginie THIVENT.

**Excusé(es)** : Mme Marie-France AULAS, Mme Laure SEYDOUX a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à M. Jean-André GUILLERMIN, M. Loïc COLTEL a donné procuration à M. Jacques PEREIRA, M. Willy BONFY a donné procuration à M. Bernard FAVRE.

**Absent(s)** : Néant.

**Secrétaire de séance** : M. Dominique JOBARD.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation, d'ajouter un point à l'ordre du jour, concernant l'installation d'un système de vidéo protection. L'assemblée donne son accord à l'unanimité des présents sur la modification de l'ordre du jour.

**Désignation du secrétaire de séance.**

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des présents de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret et de désigner M. Dominique JOBARD comme secrétaire de séance.

**DELIBERATIONS** :

**2022/2502/008 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2022.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2022.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

**2022/2502/009 – Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) - DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).**

Le Maire fait part des travaux nécessaires dans les vestiaires du stade de football et présente le plan de financement suivant :

Dépenses	16 183.90 € HT soit 19 420.68 € TTC
Subvention sollicitée au titre de la DETR -DSIL	9 710 €
Reste à charge pour la commune	9 710.68 € TTC

M. Jacques PEREIRA et M. Robert LUQUET précisent que les vestiaires sont dégradés notamment à cause de l'humidité, les travaux porteront sur la reprise du doublage et sur la ventilation. Le changement d'un chauffe-eau défaillant est également à l'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver les travaux dans les vestiaires du stade de football ;